



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 FEVRIER 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 69 (dont 8 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY (jusqu'à la délibération n°14) – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – M. GUYOT – M. MERLE – A. CHAPUIS - C. BOUARD – P. BONNET – G. MAQUIN – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J. JOANNET à J. GAILLARD - F. DUBESSAY à J. ROIG (à partir de la délibération n°15) - P. SEMET à J.M. GUERRE - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. GRELET à C. BENOIT - C. MALHURET à F. AGUILERA - MC. STEYER à G. MAQUIN – MO. COURSOL à M. JIMENEZ- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mme I. DELUNEL par S. BEAUVOIR, Vice-Présidente.

Absents excusés : M. F. SZYPULA – P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mmes et M. F. MINARD – F. HUGUET - J. COGNET - A. GIRAUD - E. GOULFERT – W. PASZKUDZKI - Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-39-1,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

N°7 B/

OBJET :

ETAT  
D'AVANCEMENT DU  
SCHEMA DE  
MUTUALISATION  
ETABLI POUR LA  
PERIODE 2015-2020

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 FEV. 2018

Publiée ou notifiée

le : 20 FEV. 2018

**Vu** les délibérations n°4A et 4B du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 concernant l'approbation du schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération de vichy et la création de 6 services communs,

**Vu** la délibération n°9 B du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 actualisant le schéma de mutualisation adopté par le Conseil Communautaire du 5 novembre 2015,

**Considérant** que chaque année, préalablement au débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant,

**Vu** la délibération N°7 D/ du 15 février 2018 portant acte du débat d'orientations budgétaires et le débat qui s'y rapporte,

**Vu** le document annexé à la convocation et au présent rapport :

- Information relative à l'état d'avancement du schéma de mutualisation établi pour la période 2015-2020,

Où l'exposé sur le rapport relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation établi pour la période 2015-2020 présenté par Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président chargé des ressources humaines, des finances et de la mutualisation.

Le Conseil Communautaire ayant débattu,

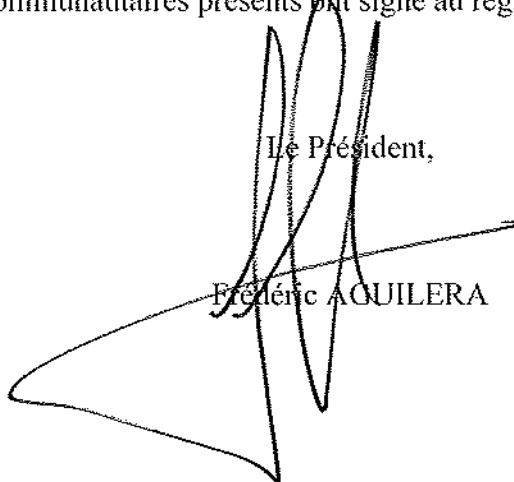
Prend acte.

Le rapport relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation établi pour la période 2015-2020 (annexé à la présente délibération) sera transmis à Mme la Sous-Préfète de Vichy et Madame la Trésorière Principale de Vichy.

.....  
Fait et délibéré, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 15 février 2018.  
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



# **Information relative à l'état d'avancement du schéma de mutualisation 2015-2020**

**Conseil Communautaire du 15 février 2018**

# Cadre légal et réglementaire de l'information

- > 1ère adoption du schéma de mutualisation par délibération du 5/11/2015, sur la base d'un état des lieux, d'un recueil des besoins des communes, et d'une large concertation qui a permis de dégager des postes de mutualisation réalistes et pertinentes.
- > Le Président de l'EPCI établit un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux de ses communes membres, en application des dispositions de la loi RCT du 16/10/2010 et article L. 5211-39-1 du CGCT.
- > L'article L. 5211-39-1 du CGCT dispose également que chaque année, lors du débat d'orientation budgétaires ou à défaut lors du volet du budget, l'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication du président de l'EPCI en conseil communautaire.
- > Cette information s'appuie pour l'essentiel sur le bilan détaillé et exhaustif réalisé dans le cadre de la mise à jour du schéma de mutualisation 2015-2020, adopté par délibération du 28/09/2017. rendue nécessaire par la création du nouvel EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'élargissement des prestations proposées aux communes de l'ex CCMB, ainsi que par les conclusions des diagnostics et travaux exploratoires permettant d'envisager de nouvelles mutualisations.

# Etat d'Avancement - Etape 1

## Développement de fonctions ressources partagées sur le territoire

- > Création des services communs effective depuis le 1er juillet 2015 (Service ADS) et janvier 2016 pour les fonctions supports (finances, RH, Marchés, Juridique, DSI, Archives).
- > Extension du périmètre d'intervention du service ADS au 1er janvier 2017 (préinstruction et gestion des DIA) pour la ville de Vichy (transfert supplémentaire de 3 emplois).
- > Extension du périmètre fonctionnel de la DSI pour la ville de Cusset et Vichy en 2017 (transfert supplémentaire de 2 emplois).
- > Extension du périmètre d'intervention des services communs aux ex-communes de la CCMB à compter du 1er janvier 2017.
- > Respect des orientations du schéma de mutualisation adopté le 5/11/2015, toutes mises en oeuvre.
- > Finalisation de la création d'un service commun en matière d'ingénierie Voirie-Bâtiments pour la ville de Vichy et Vichy Communauté au 1er janvier 2018.

# Bilan intermédiaire - Etape 1

## Développement de fonctions ressources partagées sur le territoire

- > Evaluation financière brute (exercice 2016): gain de 12% sur la masse salariale des services communs pour la ville de Vichy (232 k€), de 10% pour la ville de Cusset (59k€), de 8% pour la ville de Belleive (33k€), et de 3% pour l'EPCI (58 k€).
- > Une évaluation qualitative des conditions de création de ces services après une année de fonctionnement a été réalisée en fin d'année 2016, et sera renouvelée au cours de l'année 2018 dans le cadre d'entretiens collectifs et de questionnaires individuels.
- > Déploiement globalement satisfaisant au regard des conditions innovantes de mise en œuvre et des délais d'appropriation, en dépit d'évaluations individuelles contrastées et fluctuantes.
- > Consolidation et ajustement de l'organisation des services communs (septembre 2017). Nouvelle évaluation affinée des conditions de déploiement auprès des communes et personnels concernés au cours de l'année 2017 (questionnaire).
- > Organisations peu matures selon les services après 2 années de fonctionnement : des réajustements organisationnels ont été effectués et se poursuivent à ce jour à effectifs constants prévus au schéma de mutualisation, sans imputation sur les communes ayant transféré du personnel.
- > Pas de modifications proposées des règles de prise en compte de ces mises en commun par imputation sur les attributions de compensation (maintien de la prise en charge partielle des masses salariales transférées au titre des services rendus à titre gracieux par les 3 communes ayant transféré leur personnel, arrêtée à 92/8 en pourcentage°.

# Etat d'avancement - Etape 2

## Mise en œuvre d'autres services mutualisés ou transferts de compétences

- > Priorité donnée à la mise en œuvre et au déploiement concerté des mutualisations déjà engagées depuis 2015 et susceptibles d'être finalisées d'ici 2020, pour les périmètres les plus avancés prévus au schéma.
- > Transfert de la compétence enseignement musical et des personnels des écoles de musique de Vichy, Saint-Yorre, Cusset et Bellerive au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- > Accentuation de la coopération entre équipements sur la lecture publique dans le cadre du réseau existant, poursuite du travail d'aide à l'harmonisation des tarifs, à l'adoption d'outils communs, (notamment informatiques), ainsi qu'à la réalisation d'une véritable mise en réseau du fond et d'un schéma d'acquisition concerté des ouvrages (spécialisation des équipements par discipline).
- > Création du service commun des sports entre Vichy Communauté et la ville de Vichy au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- > Création d'un service commun espaces verts au 1<sup>er</sup> janvier 2018 entre Vichy Communauté et la ville de Vichy, porté à titre dérogatoire par la Ville de Vichy, conformément aux dispositions de l'article L5211-4-2 du CGCT, couvrant l'ensemble du champ d'expertise nécessaire en matière d'ingénierie,
- > Création d'un service commun CTM au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le nord de l'agglomération par 4 communes volontaires (Saint Germain des Fossés, Billy, Seuillet et Magnet), avec un portage dérogatoire par la ville de Saint Germain des Fossés.

# Perspectives de développement - Etape 2

## Mise en œuvre d'autres services mutualisés ou transferts de compétences

- > Poursuite du travail engagé pour le transfert en 2018 de l'école associative de Saint-Germain-des-Fossés et une prise en compte des acteurs et pratiques existants sur l'ensemble du territoire en matière d'enseignement musical (imputation des coûts nets sur les attributions de compensations de la commune en 2018).
- > Poursuite en 2018 de l'expérimentation positive en matière de CTM et des travaux pouvant conduire à de nouvelles mutualisation entre l'EPCI et ses 39 communes, limitées à certaines compétences techniques ou de nouvelles mutualisations (mise à disposition de matériel notamment), avec des niveaux de service adaptés à la taille et aux besoins des communes.
- > Volonté politique d'examiner la création en 2019 d'un CIAS permettant de répondre à des enjeux sociaux et territoriaux, notamment sur des communes ne pouvant soutenir une action sociale autonome :
  - La création d'un CIAS permettrait également de s'adapter aux nouveaux modes de contractualisation avec nos partenaires institutionnels, et de se positionner comme une instance décisionnaire forte pour une politique sociale cohérente sur le territoire.
  - Poursuite des travaux techniques et du diagnostic approfondi, combinée à une identification des besoins les plus prioritaires à l'échelle du territoire, pour une finalisation du projet au 1<sup>er</sup> semestre 2018.



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°7B/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER

Objet de l'acte : 2018 ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION ETABLI  
POUR LA PERIODE 2015-2020

.....  
Date de décision: 15/02/2018

Date de réception de l'accusé 20/02/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 15FEV2018\_7B

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20180215-15FEV2018\_7B-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 7B.pdf ( 99\_DE-003-240300426-20180215-15FEV2018\_7B-DE-  
1-1\_1.pdf )